

COMMUNE DE LARNAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12-03-2015

L'an deux mil quinze et le 12 Mars à 20H30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Larnage sous la présidence de Mr Osternaud Max.

Etaient présents : Mrs Osternaud M, Delhome JC, Belle JC, Revol C, Reist-Picard J, Roudier R, Chirouze H, Coldepin P, Girard P, Montagnon G, Buit C, Prot MT, Poulenard MT, Delhome V, Foucry-Gautier S.

Date de convocation : 5-03-2015

Secrétaire de séance : Roudier Romain

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 15

**I-APPROBATION CONSEIL MUNICIPAL**

**II-AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

**A-Convention tripartite portant gestion d'espace naturel sensible**

L'ancien lagunage est classé en zone humide artificielle répertoriée dans le cadre de l'inventaire départemental des zones humides. Afin d'assurer la préservation de cette zone, la communauté de communes Hermitage-Tournonais et le département de la Drôme proposent d'accompagner techniquement la commune dans la mise en œuvre du plan de gestion de site. Pour cela une convention tripartite est signée entre la commune, le département et la ccht.

**B-Convention entretien éclairage public**

Une convention est signée avec l'entreprise Mabboux pour l'entretien annuel de l'éclairage.

**C-Convention concernant l'adhésion de la commune au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme.**

La loi ALUR du 24 mars 2014 met fin à la mise à disposition gratuite des services de l'état pour l'instruction des actes d'urbanisme, pour toutes les communes membres de communauté de communes de plus de 10000 habitants à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015. La communauté de communes Hermitage-Tournonais a approuvé la création d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes compétentes qui souhaiteraient y adhérer. La commune de Larnage approuve la convention d'adhésion à ce service.

**D-Demande de subvention mise en sécurité des ruines du château.**

Le conseil municipal autorise le maire à demander des subventions auprès du CDRA et du conseil général afin de participer au financement des travaux de mise en sécurité des ruines du château.

**E-Régularisation cession gratuite succession Marguerite Sauvajon-Osternaud**

Le maire quitte la salle.

Mme Prot 1ère adjointe donne lecture d'un courrier de Maitre Sorrel notaire concernant un document d'arpentage établi par le géomètre Maisonnas sur la propriété Osternaud, faisant ressortir une parcelle de 20m2 qui doit être cédée à la commune de Larnage. Le conseil municipal autorise la 1ère adjointe à signer tous les documents nécessaires à cette régularisation.

### **F-Litige Mallen Bernard-Commune de Larnage**

Le maire donne lecture d'un courrier de groupama, assureur de Mr Mallen . Ce dernier a saisi la protection juridique de son assureur pour un problème d'écoulement des eaux de ruissellement sur son terrain situé en partie, en contrebas du chemin du Bergeron.

Compte tenu de la récurrence de ce phénomène et n'ayant eu aucune réponse satisfaisante de la part de la commune, Mr Mallen a fait exécuter lui-même des travaux. A ce jour, il demande le remboursement des frais de ces travaux à la commune.

Le conseil municipal refuse de prendre à sa charge ces frais et demande au maire de saisir la protection juridique de la commune afin de définir les causes de ce problème et les responsabilités de chacun.

### **III-AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION**

#### **Rapport des commissions**

##### Commission scolaire

-la TDV aura lieu du 1 au 5 juin 2015.

##### Commission assainissement

Démarrage du chantier aux massonnières. Evolution du projet vers une pompe de relevage.

Séance levée à 22h40

Le Maire